



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Procès-verbal séance publique du Conseil communautaire
du 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents :

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, PORTIE Serge, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PALAYRET Christian, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie

Procuration : Néant

Absent excusé : PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, MOULY Caroline

Secrétaire de séance : FRAYSSE Kévin

Quorum : 14

Délibération n° 2024 – 45 : Institutions et vie politique
Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2024 – 45	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
2024 – 46	Désignation d'un secrétaire de séance
2024 – 47	Prix du repas des cantines scolaires
2024 – 48	Participation au Syndicat Lot Célé-Médian pour les travaux de réouverture du Riou Viou à Auzits
2024 – 49	Décision modificative n° 1 du Budget GEMAPI
2024 – 50	Construction d'un centre de loisirs à Rignac – Avenant au Lot 4

Délibération n° 2024 – 46 : Institutions et vie politique
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kévin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

**Délibération n ° 2024 – 47 : Finances locales
Prix du repas des cantines scolaires**

Exposé :

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que le prix de fourniture des repas des cantines scolaires va augmenter à la rentrée de septembre. Sur proposition du bureau communautaire, il est proposé d'augmenter le tarif des cantines scolaires comme suit :

CANTINE	4.59 € / repas
---------	----------------

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer les prix du repas servi dans les cantines scolaires à 4.59 € à compter de la rentrée de septembre 2024.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Bureau d'études dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement

Dans la perspective du transfert de compétence obligatoire « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2026, la communauté de communes a lancé une consultation de bureau d'études en juillet. Celle-ci n'ayant reçu aucune offre, une consultation selon la procédure adaptée est en cours. La délibération portant sur le choix du bureau d'étude est donc reportée.

**Délibération n ° 2024 – 48 : Finances locales
Participation au Syndicat Lot Célé-Médian pour les travaux de réouverture du Riou Viou à Auzits**

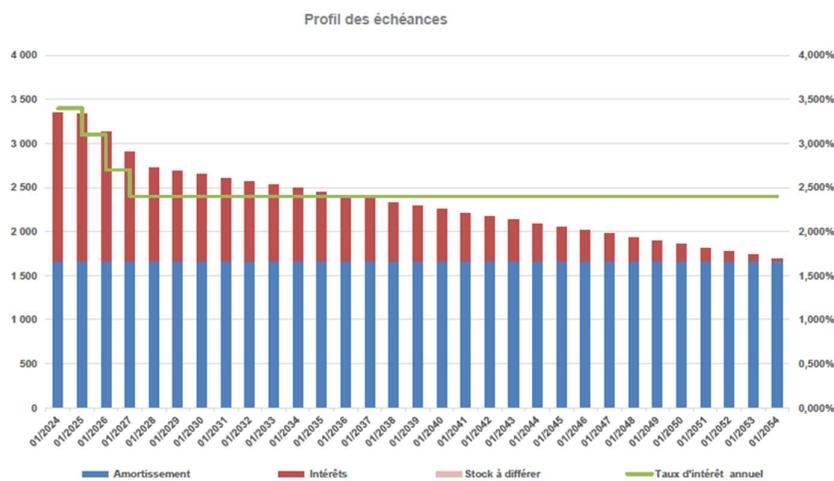
Exposé :

Compte-tenu les statuts du Syndicat et notamment l'article 12.2. indiquant que les collectivités contribuent au prorata des travaux réalisés pour leur compte,

Compte-tenu du montant restant à charge de la communauté de communes qui ne peut être financé sans avoir recours à l'emprunt, le syndicat a consulté plusieurs établissements bancaires,

ENTENDU la proposition telle que présentée ci-dessous :

L'offre la mieux-disante est proposée par la Banque des Territoires (Emprunt ferme)



Simulation avec le taux du livret A actuel + 0.40%

Tableau Emprunt Banque des Territoires : 30 ans

Date	Taux d'intérêt
01/08/2023	3,00%
01/08/2024	3,00%
01/02/2025	2,70%
01/06/2026	2,30%
01/08/2027	2,00%
01/02/2028	2,00%
01/02/2030	2,00%
01/02/2032	2,00%
01/02/2034	2,00%
01/08/2048	2,00%

Montant total des intérêts sur le taux du livret A actuel + 0.40% = 75 268,68 €
Prévisions des taux du livret A par la Banque des Territoires pour les 30 prochaines années

Le montant du prêt s'élève à 200 000 € pour une durée de 30 ans.
 La périodicité du prêt est trimestrielle.
 Les frais de dossier sont de 0.06% du montant emprunté soit 120 euros.

L'offre fait l'objet d'un taux indexé sur le taux du livret A + 0.40%.
 Le taux du livret A est gelé jusqu'en février 2025, et est au 1^{er} juillet 2024 de 3%.
 Cet emprunt est directement lié à l'évolution du taux du livret A sur les 30 prochaines années.

Le Syndicat mixte portant la compétence GEMAPI pour la Communauté de Communes du Pays Rignacois, s'engage à contracter cet emprunt qu'il remboursera par paiement trimestriel auprès de la Banque des Territoires sous réserve que la Communauté de Communes du Pays Rignacois s'engage à reverser les frais associés à cet emprunt ainsi que les trimestrialités, selon le tableau d'amortissement du prêt et selon les règles budgétaires et comptables de la nomenclature M57.

Cet emprunt est d'un montant de 200 000 € pour une durée de 30 ans.

Décision :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le financement de la participation due statutairement par la communauté de communes par emprunt contracté par le SYNDICAT selon l'offre de la Banque des Territoires ; Le Syndicat produira le tableau d'amortissement à chaque appel de fond et informera la Communauté de Communes du pays rignacois de toutes modifications
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette opération ;
- D'AUTORISER le Président à reverser les trimestrialités (capital + intérêts d'emprunt), annuellement selon le tableau d'amortissement du prêt et pendant toute la durée du prêt et selon les actualisations du taux du livret A, ainsi que les frais associés à cet emprunt souscrit par le Syndicat mixte auprès de la Banque des Territoires.
- D'AUTORISER le Président, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M57, à constater, dans son passif, à l'article 168758, la dette de la Communauté de communes envers le syndicat ;
- D'ouvrir les crédits budgétaires suffisants et nécessaires à la comptabilisation de ces écritures ;

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Délibération n ° 2024 – 49 : Finances locales Décision modificative n° 1 du Budget GEMAPI
--

Exposé :

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'autoriser la décision modificative n°1 du budget GEMAPI de l'exercice 2024 afin d'inscrire les crédits lié à l'opération « Réouverture du Riou Viou à Auzits » :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
661138	6 800,00		
023	-6 800,00		
Total	0,00	Total	0,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
2041582-041	200 000,00	168758-041	200 000,00
168758	4 000,00	021	-6 800,00
204112	-10 800,00		
Total	193 200,00	Total	193 200,00

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la décision modificative n° 1 telle que présentée.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

**Délibération n ° 2024 – 50 : Commande publique
Construction d'un centre de loisirs à Rignac – Avenant au Lot 4**

Exposé :

Monsieur le Président indique que des travaux complémentaires non prévus dans le marché initial sont nécessaires pour la construction d'un centre de loisirs à Rignac et présente l'avenant ci-après :

- Lot 4 – Couverture : travaux de mise hors d'eau provisoire pour un montant de 6500 euros HT.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte cet avenant au lot 4 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires.

Abstentions : 0

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Compte rendu des points non soumis à délibération

▪ **PLUI**

Les atlas cartographiques seront validés courant septembre.

▪ **Intercommunalité**

Projet de création d'un SIVOS pour la gestion de la compétence scolaire.

Une réunion des conseillers municipaux est organisée le Mardi 17 septembre.

▪ **Centre de Loisirs**

L'ouverture a eu lieu le 8 juillet.

L'inauguration est fixée le vendredi 13 septembre à 16 h en même temps que la Résidence Seniors portée par la commune de Rignac.

▪ **Collecte des biodéchets**

La collecte des biodéchets débutera à l'automne. Un courrier va être distribué dans les foyers indiquant les jours de distribution des sacs et des bioseaux.

▪ **Prochaines réunions**

- Prochain bureau : Mercredi 28 août à 17h
- Prochain Conseil communautaire : Mardi 10 septembre à 20h30
- **Réunion des conseillers municipaux : Mercredi 18 septembre à 20h30 – salle des fêtes d'Escandolières.**

Le Président

Le secrétaire de séance